

Le mercredi après-midi, votre enfant a la possibilité de pratiquer des activités sportives dans le cadre de l'association sportive du lycée, en plus des heures d'EPS portées à son emploi du temps (sports collectifs, badminton, escalade, step, crossfit, zumba, initiation boxe, athlétisme, cross, pétanque, ultimate, tir à l'arc...) Ces activités sont encadrées par les enseignants d'EPS. Elles permettent à votre enfant de découvrir une ou plusieurs activités sportives ou de se perfectionner ainsi que de participer aux compétitions sportives scolaires organisées dans le district mais aussi au niveau départemental voire régional. La prise d'une licence UNSS est obligatoire. D'un coût modique de 10 € pour la durée de la scolarité au lycée d'Arsonval, cette licence donne droit à la pratique d'une ou plusieurs activités au choix de votre enfant et d'être couvert par l'assurance contractée par l'association sportive du lycée.

<u>NOM et Prénom de l'élève</u>	<u>Sexe</u>	<u>Classe</u>	<u>Tél élève :</u>
	F		<u>Tél à appeler en cas d'urgence :</u>
	G	<u>Né(e) le</u>	<u>Mail de l'élève :</u>

ENGAGEMENT DU SPORTIF J'adhère volontairement à l'Association Sportive et je m'engage à :

- ⇒ **Jouer loyalement, sans violence, et rester maître de moi**
- ⇒ Respecter l'arbitre, le juge en acceptant toutes ces décisions
- ⇒ Respecter les installations et les transports mis à ma disposition
- ⇒ Respecter les adversaires en restant modeste, honnête, fair-play
- ⇒ Respecter mes partenaires en tenant mes engagements de début d'année
- ⇒ Représenter le mieux possible ma classe, mon équipe, mon établissement, ma ville, mon département, mon académie lors de toutes les manifestations sportives

Signature de l'élève :

AUTORISATION PARENTALE pour l'année scolaire en cours

Je soussigné(e) Madame, Monsieur (Nom - Prénom) :

⇒ Autorise mon enfant (Nom - Prénom) : Classe :

- À participer aux activités de l'association sportive de l'établissement et aux compétitions UNSS.
- À emprunter les transports mis en place ou à se rendre seul(e) sur les lieux de rencontres (trajet à pied ou transport en commun)
- À être filmé ou photographié dans le cadre des publications UNSS (Association sportive, services départemental et régional) : journal, exposition, site internet, Facebook. (3). *L'image de votre enfant ne sera pas communiquée, ni vendue à d'autres personnes et ne portera pas atteinte à sa dignité, à sa vie privée ou à sa réputation. Vous pourrez à tout moment vérifier et disposer du droit de retrait de cette publication.*

⇒ **CERTIFICAT MEDICAL** : Ai pris connaissance que mon enfant n'a plus besoin de fournir un certificat médical pour l'obtention de la licence. Le code de l'éducation (article L552-4) stipule que « tout élève apte à l'éducation physique et sportive est réputé apte aux activités physiques et sportives volontaires » sauf pour les activités suivantes (article L231-2-3) : **rugby, boxe, tir sportif, plongée subaquatique** (ne comprend pas le hockey subaquatique), spéléologie

⇒ Autorise le professeur responsable ou l'accompagnateur à prendre toute disposition concernant mon enfant en vue de le faire hospitaliser ou de faire assurer une intervention chirurgicale rendue nécessaire par avis médical. (3)

⇒ **Autorise les personnes en charge de la demande de licence à l'UNSS sur le portail dédié (OPUSS) à renseigner les informations personnelles** : Nom Prénom Sexe Mail Tél Handicap...

⇒ **Ai pris connaissance des garanties proposées par l'assureur de l'association sportive, consultables sur le site du lycée, pour la couverture des dommages corporels de mon enfant dans le cadre des activités de l'AS. Des garanties complémentaires IA Sport + peuvent être proposées (se renseigner).**

Signature du responsable :